

FASCICULE DE BREVET EUROPÉEN

(45) Date de publication du fascicule du brevet :
21.10.87

(51) Int. Cl.⁴ : **A 44 C 5/24**

(21) Numéro de dépôt : **84810314.9**

(22) Date de dépôt : **27.06.84**

(54) **Fermeoir, notamment pour bracelet.**

(30) Priorité : **23.02.84 CH 891/84**

(43) Date de publication de la demande :
09.10.85 Bulletin 85/41

(45) Mention de la délivrance du brevet :
21.10.87 Bulletin 87/43

(84) Etats contractants désignés :
AT BE CH DE FR GB IT LI LU NL SE

(56) Documents cités :
CH-A- 576 761
CH-A- 596 794
FR-A- 2 300 518
GB-A- 870 760
US-A- 1 612 395

(73) Titulaire : **Fabrique Ebel Société Anonyme**
113, Rue de la Paix
CH-2304 La Chaux-de-Fonds (CH)

(72) Inventeur : **Paolini, Jean**
rue des Crêtets 67-69
CH-2300 la Chaux-de-Fonds (CH)

(74) Mandataire : **North, Mathieu**
Place des Halles 13
CH-2001 Neuchâtel (CH)

Il est rappelé que : Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

L'un des problèmes les plus fréquents en matière de bijouterie est celui de procurer des fermoirs élégants, pratiques et solides, notamment pour des bracelets. Les qualités requises sont difficilement conciliables.

L'un des matériaux les plus couramment utilisés dans la confection des bracelets, parce que l'un des plus élégants, est le cuir. Le moyen le plus courant d'assurer la fermeture du bracelet en même temps que le réglage de sa longueur consiste à munir l'un des brins d'une boucle, avec ou sans ardillon, à la manière d'une ceinture. Un tel dispositif présente l'inconvénient d'exiger plusieurs mouvements pour la fermeture. En outre, le bout du brin qui dépasse de la boucle doit en général être fixé par une bride, et l'aspect de ce bout qui dépasse est peu esthétique. L'avantage de ce dispositif est de permettre un réglage de longueur assez aisé, quoiqu'il doive être fait chaque fois que le bracelet est mis.

Afin de faciliter la fermeture et d'éviter la présence d'un bout de brin qui dépasse, on a proposé, par exemple, des fermoirs formés de deux bras, une extrémité de chaque bras étant fixée de manière pivotante à une extrémité d'un brin, chaque bras étant articulé à l'autre extrémité à un bout d'un troisième bras. Le troisième bras ayant une longueur double de celle des deux autres bras, ceux-ci se rabattent, en pivotant sur les gonds, sur le troisième bras contre lequel ils s'appliquent et se fixent ; les extrémités des deux brins se rejoignent ainsi au milieu du troisième bras ; les brins dissimulent les trois bras, qui sont repliés. L'inconvénient d'un tel dispositif réside dans le fait que la longueur des brins est réglée définitivement et qu'il n'est possible de raccourcir le bracelet qu'en coupant les brins, et de le rallonger qu'en les remplaçant.

Un dispositif analogue, proposé dans la demande de brevet français FR-A-2 300 518 (BARRUE), présente l'avantage d'une plus grande simplicité par la suppression du troisième bras. Les deux bras sont donc articulés l'un à l'autre par un gond, l'extrémité libre de chacun des bras étant fixée à l'un des brins du bracelet. L'un des bras présente une échancrure longitudinale qui a la forme du second bras, de sorte que ce second bras, en position fermée, vient s'insérer dans l'échancrure, réduisant ainsi l'épaisseur de l'ensemble. La fixation du premier bras au brin est faite au moyen d'une classique barrette, alors que l'autre brin est fixé au second bras au moyen de vis. Malgré une simplicité accrue par rapport aux dispositifs à trois bras, un tel dispositif présente également l'inconvénient que la longueur des brins est réglée définitivement ; tout au moins, s'il est toujours possible de raccourcir, il n'est plus possible d'allonger.

La présente invention vise à fournir un fermoir selon le préambule de la revendication 1 (connu de FR-A-2 300 518) qui permette le réglage de la longueur de manière simple et sans qu'il soit

nécessaire d'y procéder chaque fois que le porteur met le bracelet ; l'invention vise en outre à éviter que soit visible le bout de brin qui dépasse, comme c'est le cas dans les fermoirs à boucle habituels. Ce but est atteint par un fermoir ayant les caractéristiques définies dans la revendication 1.

Les dessins représentent, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'invention.

La figure 1 est une vue en perspective cavalière d'un fermoir selon l'invention, en position ouverte, dans laquelle un seul brin du bracelet est partiellement représenté.

La figure 2 est une coupe longitudinale d'un même fermoir, en position fermée, dans laquelle les deux brins du bracelet sont partiellement représentés.

Le fermoir comprend une boucle 1, et deux bras 2 et 3. Les deux bras sont reliés entre eux par un gond 4. La boucle est fixée de manière à pouvoir pivoter sur une traverse 9 qui est solidaire du premier bras 2. Le second bras 3 présente en son centre une échancrure longitudinale 8, dont la forme correspond à celle du premier bras 2. En position fermée, le premier bras 2 vient se loger entièrement dans cette échancrure, de façon que l'épaisseur des deux bras fermés soit minimale.

Un premier brin est fixé dans la boucle ; son bout 5 dépasse de la boucle, en direction du second brin. A son extrémité, le second bras 3 présente une ouverture 6. Le bout 5 du premier brin attaché à la boucle est introduit dans l'ouverture 6. En position fermée, la boucle recouvre l'ouverture 6 et vient se placer contre la fixation du second brin. De la sorte, le bout 5 est entièrement dissimulé.

Le fermoir est aisé à manier : le bracelet peut être fermé d'un seul mouvement.

La longueur peut être réglée aisément, et il n'est pas nécessaire de procéder à ce réglage chaque fois que le bracelet est mis au poignet.

Dans la forme d'exécution représentée ici, la boucle n'a pas d'ardillon. Cela donne au bracelet fermé une plus grande pureté de ligne. Rien n'empêche toutefois d'utiliser un ardillon.

D'autre part, le second brin est fixé par une barrette, qu'il entoure de sorte qu'il est en contact avec la boucle en position fermée. Il serait cependant possible d'utiliser d'autres moyens de fixation, dans lesquels par exemple le brin serait emprisonné et n'entrerait par conséquent pas en contact avec la boucle.

Enfin, dans la forme d'exécution représentée ici, le fermoir a deux bras. Il serait toutefois possible d'employer, par exemple, trois bras.

Revendications

1. Fermoir, notamment pour bracelet, comprenant au moins un premier et un second bras (2, 3) liés l'un à l'autre à l'une de leurs extrémités par

un gond (4), une boucle (1) à laquelle est fixé au moins un premier brin à une longueur réglable étant fixée à l'autre extrémité du premier bras (2), l'autre extrémité du second bras (3) comprenant des moyens de fixation (7) d'un second brin, les deux bras (2, 3) s'appliquant l'un contre l'autre en position fermée, et leur longueur étant telle que la boucle (1), dans cette position, est adjacente aux moyens de fixation (7) du second brin, caractérisé en ce que le bout (5) du premier brin dépasse de la boucle et en ce que ladite autre extrémité du second bras présente une ouverture (6) apte à laisser passer le bout (5) du premier brin, ce bout, en position fermée traversant l'ouverture (6) et étant ainsi caché sous le second brin.

2. Fermeur selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comprend deux bras (2, 3), dont le second (3) est une plaque percée d'une échancrure (8) dans laquelle vient s'insérer le premier bras (2) en position fermée.

3. Fermeur selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que l'ouverture (6) est limitée d'un côté par une barrette (7) apte à fixer le second brin.

4. Fermeur selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la boucle (1) comprend une traverse (9) formant une seule pièce avec le premier bras.

Claims

1. Clasp, especially for bracelet, comprising at least a first and a second arms (2, 3) connected to one another at one end by a hinge (4), a buckle (1) to which is fixed at least a first strap at an adjustable length, the buckle being fixed to the other end of the first arm (2), the other end of the second arm (3) comprising means (7) for fixing a second strap, the two arms (2, 3) applying to one another in closed position, and their length being such that the buckle (1), in such position, abuts the fixing means (7) of the second strap, characterized in that the end (5) of the first strap protrudes from the buckle and in that said other end of the second arm has an opening (6) fit for letting pass the end (5) of the first strap, that end, in closed position, going through the opening (6) and so being hidden under the second strap.

2. Clasp according to claim 1, characterized in

that it comprises two arms (2, 3), the second (3) of which is a plate having a notch (8) in which the first arm (2) comes when the clasp is closed.

3. Clasp according to claim 1 or 2, characterized in that the opening (6) is limited on one side by a pin (7) fit for fixing the second strap.

4. Clasp according to one of the claims 1 to 3, characterized in that the buckle (1) has a rung (9) which forms a single piece with the first arm.

Patentansprüche

1. Verschluss, insbesondere für Uhrenbänder, bestehend aus mindestens einem ersten und zweiten Glied (2, 3), die an einem ihrer Enden mit Hilfe eines Scharniers (4) miteinander verbunden sind, aus einer Schnalle (1), an der mindestens ein erster Riemen so befestigt ist, dass seine Länge einstellbar ist, und die am anderen Ende des ersten Gliedes (2) befestigt ist, das zweite Glied (3) hat an seinem anderen Ende Befestigungsmöglichkeiten (7) für einen zweiten Riemen, die beiden Glieder (2, 3) schmiegen sich im geschlossenen Zustand aneinander; ihre Länge ist so, dass die Schnalle (1), in diesem Zustand, an den Befestigungsmöglichkeiten (7) des zweiten Riemens anliegt, dadurch gekennzeichnet, dass das Ende (5) des ersten Riemens über die Schnalle hinaus geht, und dass besagtes Ende des zweiten Gliedes einen Ausschnitt aufweist, der es dem Ende (5) des ersten Riemens erlaubt, ihn durchzulassen, dieses Ende geht in geschlossenen Zustand durch den Ausschnitt (6) hindurch und wird so unter dem zweiten Riemen verdeckt.

2. Verschluss gemäss Patentanspruch 1, dadurch gekennzeichnet, dass er aus zwei Gliedern (2, 3) besteht, von denen das zweite (3) aus einer gestanzten Platte besteht, in dessen Ausschnitt das erste Glied (2) im geschlossenen Zustand hineinpasst.

3. Verschluss gemäss den Patentansprüchen 1 oder 2, dadurch gekennzeichnet, dass der Ausschnitt (6) auf der einen Seite durch einen Federsteg (7) begrenzt ist, der die Befestigung des zweiten Riemens erlaubt.

4. Verschluss gemäss einem der Patentansprüche 1 bis 3, dadurch gekennzeichnet, dass zur Schnalle (1) ein Quersteg (9) gehört, der mit dem ersten Glied ein einziges Stück bildet.

55

60

65

3

FIG. 1

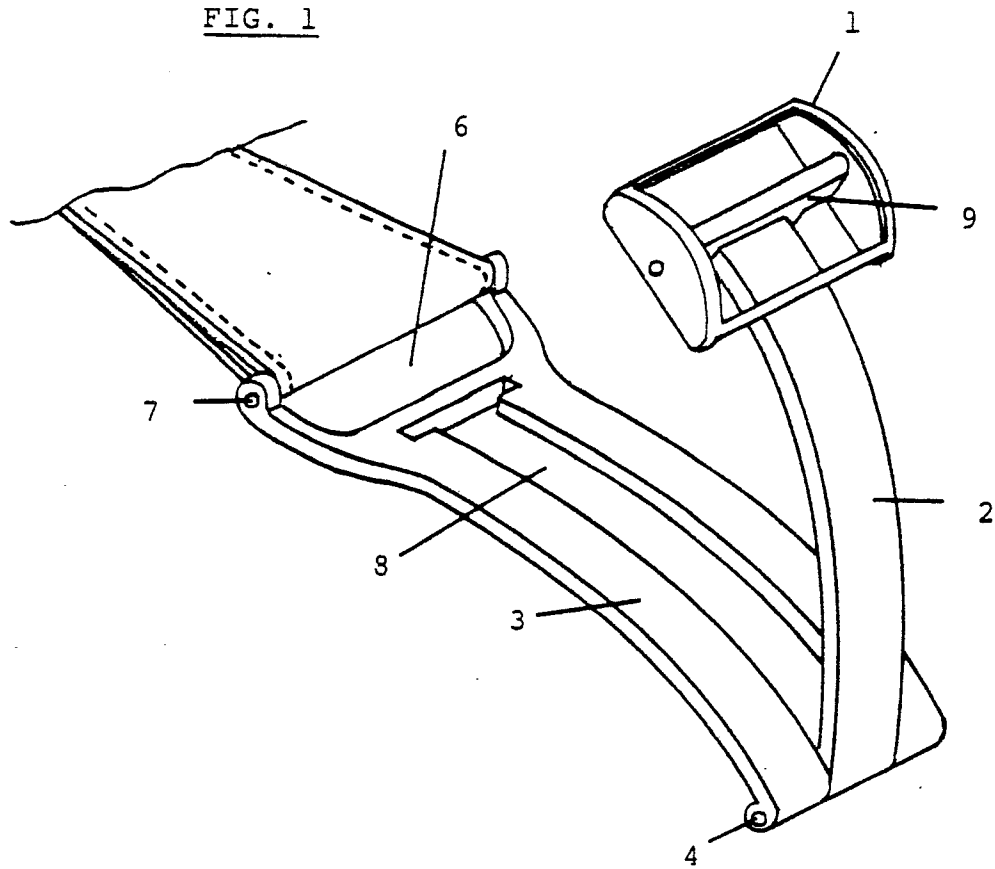


FIG. 2

